

SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET LE TRAITEMENT
DES ORDURES MENAGERES DE LA REGION DE SAVERNE
10, rue du Zornhoff 67700 SAVERNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU
COMITE DIRECTEUR DU 11 MARS 2025

Membres en exercice : 27

Membres présents : 17

Membres absents excusés : 6

Membres ayant donné procuration : 4

Etaient présents sous la présidence de M. CREMMEL Joseph, Maire d'Otterswiller et Délégué de la Communauté de Communes du Pays de Saverne, Président du Syndicat :

CREMMEL Joseph, BURRUS Daniel, DOEPPEN Hans, ESTEVES Christine, GERARD Daniel, HITTINGER Denis, HOERTH Jean-Michel, JUNDT Jean-Jacques, KERN Viviane, KOPP Audrey, LEICHTWEIS Samuel, LORENTZ Béatrice, OBERLE Carine, ROBITZER Georges, SAND Gilbert, SCHNITZLER Nadine, SPACH Thierry

Assistait en outre à la séance :

M. Laurent MARIE, Directeur Général des Services du SMICTOM
M. Daniel TOUSSAINT, Conseiller aux décideurs locaux
Mme Gaelle CIMINELLI, Responsable pôle administration générale

Etaient absents ayant donné procuration :

EICHHOLTZER Michel donnant procuration à CREMMEL Joseph, DANGELSER Aimé donnant procuration à OBERLE Carine, DORSCHNER Christian donnant procuration à DOPPEN Hans, HERRMANN Pascal donnant procuration à HOERTH Jean-Michel,

Etaient absents excusés : FISCHBACH Jean-Marc, HAEMMERLIN Médéric, HOLZSCHERER Daniel, PUEYO Julien, SCHMITT René, SCHMITT Claude

Décision rendue exécutoire compte tenu de :

- la réception en Sous-Préfecture le :

- la publication en date du :



Le Président :

Joseph CREMMEL



REÇU EN PREFECTURE

le 21/03/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-067-2567 013 01-2025 0311-882295-DE

6- Procédure d'appel d'offres pour le renouvellement du marché de collecte et traitement des biodéchets

Le Président rappelle l'objet du marché, la durée de contractualisation souhaitée et validée lors du précédent CODIR, et présente son argumentation pour l'allotissement.

Le Président informe de la procédure et de son planning de réalisation.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Comité directeur :

APPROUVE la proposition d'allotissement proposée par le Président, comme suit :

- Lot n°1 : Collecte et traitement des biodéchets ;
- Lot n°2 : Collecte et traitement des déchets dangereux et spécifiques hors REP.

AUTORISE le Président à mettre en œuvre la procédure d'appel d'offres.

Le Président revient en salle et remercie l'assemblée.

Saverne, le 11 mars 2025

Pour extrait conforme,

Le Président,

Joseph CREMMEL



REÇU EN PREFECTURE

le 21/03/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-067-256701301-20250311-882295-DE